



# Charte du Groupe Cyclo Rochelais

## Préambule

Nos sorties se déroulent sur la route. La route n'appartient pas aux automobilistes, mais elle n'appartient pas non plus aux cyclistes : nous devons partager la chaussée avec les autres usagers de la route.

A cet égard, la FFCT a édité un modèle de charte que les clubs doivent s'approprier afin d'inciter leurs adhérents à la pratique du cyclotourisme sur route, en VTT ou en VAE dans le respect des principes fondamentaux de sécurité

Le club Cyclo Rochelais adopte cette charte et invite ses adhérents à la considérer comme une règle de bonne de conduite de nature à préserver leur sécurité et celle des autres usagers de la route.

## **CHARTE DE BONNE CONDUITE DU CYCLO**

### **1/Principes fondamentaux**

J'applique le Code de la route en toutes circonstances

Je porte toujours un casque

J'utilise un vélo équipé réglementairement, en parfait état mécanique (notamment freins et passages de vitesses réglés/pneus gonflés)

J'emporte un nécessaire de réparation (y compris une chambre à air de rechange et une pompe)

J'adapte mon comportement aux conditions de circulation

Je maintiens un espace de sécurité avec le cycliste qui me précède

Je ne roule jamais à plus de deux de front et me range sur une seule file lorsque les circonstances de circulation l'imposent

Je vois et je prends toutes les dispositions pour être vu(e)

Je choisis un parcours correspondant à mes capacités physiques

Je roule sans mettre en cause ma propre sécurité ni celle des autres usagers de la route

Je connais la procédure d'appel des secours en cas d'accident (tél. 18 ou 112)

Je respecte la nature et son environnement

Je respecte les autres usagers de la route

### **2/ Charte du pratiquant VTT**

Soucieuse du respect de l'environnement, de la réglementation en vigueur, d'une cohabitation harmonieuse avec les autres usagers des voies empruntées et des

espaces naturels, la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT-FFvélo) édite une charte du pratiquant, destinée à rappeler les principes de base à suivre pour une pratique en toute sécurité.

Je respecte les principes fondamentaux du cyclotourisme

J'utilise un vélo en parfait état mécanique avec un équipement conforme à la réglementation

Je respecte le Code de la route en tous lieux et circonstances

Je reste courtois(e) avec les autres usagers et je reste discret(ète)

Je maîtrise ma vitesse et j'adapte mon comportement aux conditions de terrain

J'emporte un nécessaire de réparation, une trousse de 1ère urgence et une carte détaillée du parcours

Je respecte la nature et son environnement

Je prends connaissance à l'avance des difficultés, de la distance du trajet choisi

Je choisis un parcours en rapport avec mes capacités physiques

Je ne prends aucun risque inutile dans les descentes

Je porte toujours un casque

Je connais la procédure d'appel des secours en cas d'accident (tél. 18 ou 112)

J'observe les consignes des organisateurs lors d'une randonnée

### **3/ Charte du pratiquant VAE**

Il est rappelé que le cyclotourisme est une activité sportive de loisir et de plein air, touristique et culturelle, excluant la compétition et pratiquée sans but lucratif.

Ainsi, l'assureur fédéral prend en compte le vélo à assistance électrique utilisé selon les modalités définies par la FFCT-FFvélo. Pour les licenciés qui ne seraient pas assurés par l'assureur fédéral, il leur faudra vérifier que leur assureur garantit l'utilisation du VAE.

L'usage du VAE sera autorisé pendant les sorties individuelles, les sorties du club et l'ensemble des manifestations de cyclotourisme organisées par le FFCT, ses clubs et ses structures, à l'exception des manifestations suivantes :

- ❖ Les Brevets de longue distance type (Diagonale, Brevet randonneur, Brevet de longue distance, Audax, Flèches)
- ❖ Les cyclo montagnardes
- ❖ Les organisations spéciales jeunes et écoles de cyclotourisme

En tant que licencié pratiquant le VAE

Je respecte les principes fondamentaux du cyclotourisme

Je ne modifie pas son vélo à assistance électrique afin que celui-ci conserve son fonctionnement d'assistance et sa vitesse limitée à 25 km/h

Je respecte la vitesse des groupes fréquentés et ne me tiens pas en tête du groupe.